

Ci encoumence

La Desputizons dou Croisié et dou Descroizié¹.

Ms. 7633.

5 L'autr'ier entour la Saint-Remei
Chevauchioie por mon affaire,
Pencix, car trop sunt agrumi
La gent dont Diex a plus affaire,
Cil d'Acre, qui n'ont nul ami,
Ce puet-on bien por voir retraire,
Et font fi près lor anemi
Qu'à eux puent lancier & traire.

¹ Cette pièce de Rutebeuf a acquis une assez grande célébrité. Legrand d'Aussy en a donné dans ses *Fabliaux* une imitation en prose, malheureusement beaucoup trop éloignée de l'original. La Société de l'Histoire de France a bien voulu l'insérer dans son Bulletin (année 1835), avec une traduction de moi ; et M. Paul Tiby, auquel nous devons une élégante et fidèle version de *l'Histoire des Croisades* de Mills (Paris, 1835, chez Depélafole), a reproduit dans les notes de son troisième volume le texte et la traduction.

Selon moi, cette pièce se rapporte à la sixième expédition d'outre-mer, c'est-à-dire qu'elle a été composée de 1268 à 1270. M. Daunou a dit à propos d'elle :

« Aux tenses des troubadours correspondent les jeux partis des trouvères, que Legrand d'Aussy considère comme des productions dramatiques. A nos yeux, il n'y a là que des dialogues précédés et interrompus par les récits que l'auteur fait en son propre nom. On trouverait tout aussi bien des drames dans chaque narration, dans chaque histoire où des personnages sont mis en scène et ont entre eux des altercations ou des entretiens. Voilà ce que sont réellement les jeux d'Adam, de saint Nicolas, des pèlerins, de Robin et Marion, du Miracle de Théophile, ouvrages d'Adam-le-Bossu, de Bodel et de Rutebeuf. (*Discours sur l'état des lettres au vine siècle.*)

Que la *Desputizons du croisié & de descroizié* soit considérée comme un jeu-parti, je le comprends. Il n'y a que deux interlocuteurs qui se livrent à une discussion, à une *desputizons* comme dit le poète ; mais qu'on veuille en faire une pièce de théâtre, je ne le crois pas, car l'action y manque complètement. Une autre raison encore qui fait qu'on ne saurait considérer ce dialogue comme une pièce dramatique, c'est l'espèce de prologue qui le précède, et où le poète expose lui-même son sujet en plusieurs strophes. *Le Miracle de Théophile* diffère essentiellement de ce procédé. Il n'y a ni prologue, ni explication préliminaire. La pièce commence au lever du rideau, et le drame s'explique de lui-même en se déroulant d'une façon toute naturelle, après s'être ouvert *ex abrupto*. Voici maintenant l'opinion de M. Paulin Paris dans *l'Histoire littéraire* sur cette pièce : « On était en 1268. Louis IX venait de céder aux cris de détresse venus d'outre-mer. Il avait, pour la seconde fois, attaché sur son manteau la croix fatale. Ce fut le moment choisi par le poète pour faire déclamer et réciter, dans les châteaux et les carrefours de chaque ville, *la desputizons du croisié et du descroizié*, une des premières pièces les mieux composées et les plus agréablement écrites. Elle forme trente octaves en vers et dix-sept octosyllabiques, dont les rimes sont alternativement masculines et féminines. On en peut conclure qu'elles furent destinées à être chantées. *La desputizons* de Rutebeuf dut présenter un intérêt universel, et il fallut un talent remarquable, d'un côté, pour exposer sincèrement les objections ; de l'autre, pour parvenir à les réfuter d'une façon exemplaire. On sent dans le mouvement de cette pièce quelque chose de la bonne poésie française, telle qu'on la comprenait dans les meilleurs temps ; mais nous devons regretter que Legrand d'Aussy, oubliant la force des paroles du champion de la croisade, ait fait honneur à Rutebeuf d'une intention philosophique contraire au voyage de la Terre-Sainte. Suivant lui, le poète n'avait ici d'autre but que de détourner le saint roi de la folie des croisades. Il fallait n'avoir compris ni les autres pièces de Rutebeuf, ni la force relative des arguments du chevalier croisé, pour douter un instant de l'intention de l'ouvrage. »

10 Tant fui pancis à ceste choze
Que je desvoiai de ma voie,
Com cil qu'à li meimes choze,
Por le penceir que g'i avoie.
Une maifon fort & bien cloze
15 Trouvai, dont je riens ne favoie,
Et c'estoit là-dedens encloze
Une gent que je demandoie.

Chevaliers i avoit teiz quatre
Qui bien feivent parleir franfois.
Soupei orent, fi vont esbatre
20 En un vergier deleiz le bois.
Ge ne me veulz for eux embatre,
Que ce me dift uns lions cortois :
Tiez cuide compaignie esbatre
Qui la touft cost or fans gabois.

25 Li dui laiffent parleir les deux
Et je les pris à escouteir,
Qui leiz la haie fui touz feux ;
Si defcent por moi acouteir.
Si distrent, entre gas & jeux,
30 Teiz moz com vos m'orreiz conteir.
Siècles i fut nomeiz & Deus :
De ce pristrent à desputeir.

Li uns d'eux avoit la croix prise,
Li autre ne la voloit prendre.
35 Or estoit de ce lor emprife,
Que li croifriez voloit aprendre
A celui qui pas ne desprise
La croix, ne la main n'i vuet tendre,
Qu'il la préift par sa maîtrise,
40 Ce, ces fans ce puez tant estendre.

Dit li croulez premièrement :
« Enten à moi, biaux dolz amis ;
Tu feiz mult bien entièrement
Que Diex en toi le fan a mis,
45 Dont tu connais apertement
Bien de mal, amis d'anemis.
Se tu en euvres fagement,
Tes loiers t'en est promis.

50 « Tu voiz, & parfois, & entens
Le meschief de la sainte terre.
Por qu'est de proeffe vantons
Qui le leu Dieu lait en teil guerre ?
S'uns hom pooit vivre .c. ans
Ne puet-il tant d'oneur conquerre
55 Com fe il est bien repentans
D'aleir le sépulchre requerre. »

Dit li autre : « J'entens mult bien
Por quoi vos dites teiz paroles.
Vos me fermoneiz que le mien
60 Doingne au coc & puis li m'envole.
Mes enfans garderont li chien
Qui demorront en la parole.
Hon dit : *Ce que tu tiens, si tien ;*
Ci at boers mot de bone escole. »

65 « Cuidiez-vos or que la croix preingne
Et que je men voize outre meir,
Et que les .c. soudées² deingne
Por .xl. cens réclameir ?
Je ne cuic pas que Deux eufeingne
70 Que hom le doie ainli semeir :
Qui ainli fenme pou i veigne,
Car hem les devroit asemeir. »

— « Tu naquiz de ta mère nuz,
Dit li croiziez, c'est choze aperte :
75 Or iez juqu'à cel tens venuz
Que ta chars est bien reconvert.
Qu'est Diex nès qu'alors devenuz
Qu'à cent doubles vent la déferte ?
Bien i ert por meschéanz tenuz,
80 Qui ferat li vilainne perte.

« Hom puet or paradis avoir
Ligièrement ! Diex en ait loux ;
Afféiz plus, ce poeiz favoir,

² La *soudée* était un fonds de terre qui rendait un *sou* de rente. — Ce passage fait allusion aux cessions de biens qu'étaient obligées de faire à vil prix ceux qui partaient pour les croisades. Je rappellerai à ce sujet que Godefroi de Bouillon vendit, avant de quitter ses États, la majeure partie de ses biens au clergé, qu'en 1096 Baudouin, comte de Hainaut, imita cet exemple, et qu'en 1239, Baudouin, comte de Namur, le suivit également.

85 L'acheta fainz Pière & fainz Poulz,
Qui de li précieux avoir
Com furent la teste & li coux,
L'aquistrent, se teneiz à voir :
Icift dui firent .ij. biaux coux. »

90 Dit cil qui de croizier n'a cure :
Je voi merveilles d'une gent
Qui affeiz fueffrent poinne dure
En amaffeir .i. pou d'argent ;
Puis vont à Roume ou en Esture³,
Ou vont autre voie enchergerent :
95 Tant vont cerchant bone aventure,
Qu'ils n'ont baesse ne fergent⁴.

« Hom puet mult bien en cest payx
Gaaignier Dieu cens grant damage ;
Vos ireiz outre meir lays
100 Qu'à folie aveiz fait homage.
Je dis que cil est foux nayx
Qui ce meft en autrui fervage,
Quant Dieu puet gaaignier fayx⁵
Et vivre de fon héritage. »

105 — « Tu dis si grant abufion
Que nus ne la porroit defcrire,
Qui vues sans tribulation
Gaaignier Dieu por ton biau rire ;
Dont orent fole entencion
110 Li faint qui soffrirent martyre
Por venir à redempcion ?
Tu dis ce que n'uns ne doit dire.

« Encor n'est pas digne la poingne⁶

³ Asturie. — « Apparemment qu'il y avait alors, dans cette province, un pèlerinage célèbre, qui n'est plus connu aujourd'hui, ou peut-être que le fablier, par une ignorance trop commune aux poètes de son temps, aura placé dans les Asturies Saint-Jacques de Compostelle, qui est en Galice. » (LEGRAND D'AUSSY.)

⁴ *Baesse ne sergent*, servante ni serviteur.

⁵ *Sayx*, ça, ici, par opposition à *lays*, là-bas, qu'on lit dans la même strophe ; ou peut-être encore *sain*, *sanus*, bien portant, sans se rendre malade. — On sent, en lisant ces vers, qu'on est déjà loin du siècle qui vit naître les croisades : l'enthousiasme a besoin d'être éveillé. Les paroles de Rutebeuf rappellent involontairement cette impiété de l'empereur Frédéric, qui, au retour de l'expédition à laquelle il avait été contraint par le pape, disait quelquefois : « Si Dieu avait connu le royaume de Naples, il ne lui aurait pas préféré les rochers stériles de la Judée. »

⁶ *Poingne*, combat, lutte ; *pugna*.

115 Que n'uns hom puisse foutenir
A ce qu'à la joie sovraïne
Puisse ne ne doie venir :
Par ce se rendent tuit cil moïne
Qu'à teil joie puissent venir.
Hom ne doit pas douteir effoïne
120 C'on ait pour Dieu juqu'au fenir. »

— « Sire qui des croix fermoneiz,
Reffoffreiz-moi que je defflas.
Sermoneiz ces hauz coroneiz,
Ces grans doiens & ces prélaz,
125 Cui Diex est toz abandoneiz
Et dou fiècle toz li folaz :
Ciz jeux est trop mal ordeneiz
Que toz jors nos meteiz ès laz.

Clerc & prélat doivent vengier
130 La honte Dieu, qu'il ont ces rentes.
Ils ont à boire & à mengier :
Si ne lor chaut c'il pluet ou vente.
Siècles est touz en lor dangier ;
C'il vont à Dieu par teile fente,
135 Fol funt c'il la vuelent changier,
Car c'est de toutes la plus gente. »

— « Laiffe clers & prélaz esteir
Et te pren garde au roi de France
Qui por paradix conqueteir
140 Vuet metre le cors en balance
Et ces enfanz à Dieu presteir⁷ ;
Li près n'est pas en esmaiance
Tu voiz qu'il ce vuet apresteir
Et faire ce dont à toi tance.

⁷ Ce passage confirme ce que je dis plus haut sur la date de cette pièce. En effet, pour la croisade de 1270, comme le fait très bien observer Rutebeuf dans la strophe 13^e de *la Voie de Tunes*, le roi emmène ses enfants avec lui, savoir : Tristan, né à Damiette en 1250 ; Philippe et Pierre, etc., de Salerne. C'est ce que constate ainsi *la branche aux royaux lignages* de Guillaume Guiart :

Mil deux cent foixante & huit ans
Prit St. Loys dont nous rime
La crois du cardinal Simon.

Ses trois fils aussi la reçurent, etc.

Legrand d'Aussy s'est donc trompé de beaucoup en fixant à 1246 la date de cette pièce. A cette croisade, saint Louis emmena bien ses trois frères, Robert, etc., d'Artois ; Alphonse, etc., de Poitiers, et Charles, etc., d'Anjou ; mais il ne put *prêter à Dieu ses enfans*, qui étaient trop jeunes, et dont un, Philippe, n'avait qu'un an.

145 « Mult a or meillor demoreir
Li Rois et roiaume que nos,
Qui de fon cors vuet honoreir
Celui que por Seignor tenons,
Qu'en crois se laiffa devoreir.
150 Ce de lui servir ne penons,
Hélas ! trop aurons à ploreir,
Que trop fole vie menons !

— « Je vuel entre mes voifins estre
Et moi déduire & folacier :
155 Vos ireiz outre la meir peifstre
Qui poez grant fais embracier.
Dites le soudant vofstre meifstre
Que je pris pou fon menacier
S'il vient defâ, mal me vit neifstre,
160 Mais lai ne l'irai pas chacier.

Je ne faz nul tort à nul home,
N'uns hom ne fait de moi clamour ;
Je cuiche toft & tien grant foume,
Et tieng mes voifins à amour.
165 Si croi, par faint Pierre de Roume,
Qu'il ne vaut miex que je demour,
Que de l'autrui porter grant foume
Dont je feroie en grant cremour.

— « Defai béés a aife vivre,
170 Seiz-tu se tu vivras affeiz ?
Dis-moi ce tu ceiz en queil livre
Certains vivres foit compaffeiz.
Manjue & boif & li t'enyvre,
Que mauvais est de pou laffeiz ;
175 Tuit font .i., faches a délivre,
Et vie d'oume & oez quaffeiz.

« Laz ! ti dolant ! la mors te chace,
Qui tort t'aura laffeiz & pris ;
Defus ta tefte tien la mace :
180 Viex & jones prent a .i. pris.
Tantoft at fait de pié efchace,
Et tu as tant vers Dieu mespris !
Au moins enxui .i. pou la trace
Par quoi li boen ont los & pris. »

185 — « Sire croiziez, merveilles voi ;
Mult vont-outre meir gent menue,
Sage, large, de grant aroi,
De bien metable convenue,
Et bien i font, li com je croi,
190 Dont l'arme est por meilleur tenue :
Si ne valent ne ce ne quoi
Quant ce vient à la revenue⁸.

Se Diex est nule part el monde,
Il est en France, c'et fens doute ;
195 Ne cuidiez pas qu'il se reponde
Entre gent qui ne l'aimaient goute.
Et vostre meir est li parfonde
Qu'il est bien droiz que la redoute ;
J'aing mieux fontaine qui foronde
200 Que cele qu'en estei s'efgoute. »

— « Tu ne redoutes pas la mort,
Si feiz que morir te convient,
Et tu diz que la mers t'amort ! ...
Si faite folie dont vient ?
205 La mauvistiez qu'en toi s'amort
Te tient à l'osteil se devient ;
Que feras se la mort te mort
Que ne ceiz que li tenz devient ?

« Li mauvais defâ demorront
210 Que jà n'uns boens n'i demorra ;
Com vaches en lor lit morront
Buer iert neiz qui de lai morra,
Jamais recovreir ne porront
Fasse chacun mieux qu'il porrat ;
215 Lor perefce en la fin plorront,

⁸ La plupart de nos historiens confirment le reproche que contient ce passage ; les chroniqueurs font un affreux tableau des vices qui souillaient le royaume de Jérusalem. Des pèlerins qui, en se faisant soldats, croyaient échapper à toute espèce de joug, ne devaient pas être des modèles de vertu. « Je ne suis pas surpris, disait Saladin, que les chrétiens soient vaincus : Dieu ne peut accorder la victoire à des hommes si vicieux. » On peut également rapprocher de ce passage de Rutebeuf la strophe suivante d'une pièce de vers qui se trouve dans le Ms. 1830, Saint-Germain, où elle est intitulée : *Des Proverbes et du vilains* :

La voie d'outre-mer
Voi à maint hom amer :
A l'aler gabe & huie ;
Quant vient au revenir
Ne puet foi foutenir, etc.

Et c'il muerent n'uns n'es plorra.

« Auzi com par ci le me taille,
Cuides foir d'enfer la flame
Et acroire, & metre à la taille,
220 Et faire de la char ta dame.
A moi ne chaut coument qu'il aille
Mais que li cors puiſt ſauver l'âme,
Ne de prifon ne de bataille,
Ne de laiffier enfant ne fame⁹. »

225 — « Biaux fire chiers, que que dit aie,
Vos m'aveiz vaincu & matei.
A vos m'acort, à vos m'apaie,
Que vos ne m'aveiz pas flatei.
La croix preing fans nule délaie,
230 Si doing à Dieu cors & chatei ;
Car qui faudra à cele paie
Mauvaifement aura gratei.

« En non dou haut Roi glorieux
Qui de ſa fille fiſt ſa meire,
235 Qui par ſon ſanc eſprécieux
Nos oſta de la mort ameire,
Sui de mol croizier curieux
Por venir à la joie cleire ;
Car qui à ſ'ame eſt oblieux
240 Bien eſt raifons qu'il le compeire¹⁰. »

⁹ La croyance qu'on pouvait se sauver en allant en Terre-Sainte et que la croisade effaçait tous les péchés, amena de singuliers raisonnements : il y avait des coupables qui disaient, selon l'abbé Usperg, lequel cite à ce propos le meurtre d'Engelbert, évêque de Cologne : « Je commettrai des crimes, puisqu'en prenant la croix je deviendrai innocent, et je satisferai même pour les crimes des autres.» (Voy. Fleury, *Hist. eccl.*, t. XVI, p. 589, édit. in-4°, Paris, 1719.)

¹⁰ Je terminerai mes annotations sur cette pièce en rectifiant plusieurs assertions que Legrand d'Aussy a mises en note de *La Desputizions du croisié* dans ses *Fabliaux*. « Rutebeuf, dit-il, paraît avoir voulu montrer au roi les inconvénients de la croisade ; il s'y prend d'une manière fort ingénieuse pour son temps, en supposant deux interlocuteurs qui, disputant sur les croisades, étalent ainsi ce qu'on pouvait dire de mieux alors pour ou contre ; mais tandis que l'un n'allègue jamais en leur faveur que des motifs de dévotion, l'autre, déployant contre elles le sarcasme, le ridicule et la plaisanterie, les attaque avec des raisons excellentes. Le dénouement surtout, où le poëte fait prendre la croix au second chevalier, me semble une chose assez adroite : il ne pouvait ménager avec plus de respect la conduite de son souverain, ni se mettre plus sûrement lui-même hors de toute atteinte ; mais cette conversion subite, qui d'ailleurs ne détruit pas une seule raison, vient si brusquement, et même elle est énoncée dans l'original d'une manière si burlesque, que, loin de produire quelque impression sur le lecteur, elle ne peut que le révolter.

« Rutebeuf, quand il vit le monarque rester inébranlable dans sa résolution, changea de ton sans doute pour lui plaire, car j'ai vu de lui quelques pièces où il exhorte très sérieusement aux croisades. Cette basse flatterie n'eut aucun succès : il paraît par plusieurs endroits de ses poésies qu'il vécut pauvre et misérable. »

Explicit.

Il y a un peu de légèreté, selon moi, dans les réflexions de Legrand d'Aussy. D'abord je ne crois pas que Rutebeuf ait voulu faire de sa pièce une ironie : elle est sérieuse d'un bout à l'autre ; et penser autrement serait prêter à notre trouvère un système philosophique qu'il ne pouvait pas avoir. Remarquons, en effet, une chose : c'est qu'il ne raille jamais les croisades elles-mêmes ; il prend seulement prétexte de leurs inconvénients pour critiquer, et encore au profit de la Terre-Sainte, les moines et les prélats. Quel motif d'ailleurs plus puissant que la dévotion pouvait invoquer le poète ? quelles invocations plus pressantes pouvait-il adresser à ses auditeurs en un temps de croyance et de foi ?

Je me demande enfin où Legrand d'Aussy a pu rencontrer dans les dernières strophes de notre pièce, quelque chose de *burlesque* et qui *révolte le lecteur*. Je ne crois pas non plus que Rutebeuf ait changé de ton pour plaire à saint Louis : selon moi, il n'en avait pas besoin puisque, loin d'aller contre les désirs de ce prince, il les favorisait, aussi sérieusement que possible, de sa parole et de ses exhortations.